



**R-Pension & R-Vie Pension : planifions
aujourd'hui votre bonheur de demain**



Raiffeisen

Naturellement ma banque

www.raiffeisen.lu



N'attendez pas et prévoyez dès maintenant votre retraite car épargner aujourd'hui, c'est mieux vivre demain.

R-Pension et R-Vie Pension sont deux formules d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux et qui vous permettront de vous constituer une réserve précieuse pour vivre pleinement votre retraite.



R-Pension & R-Vie Pension, pour bénéficier immédiatement d'avantages fiscaux substantiels

Accessibles à toute personne âgée de 18 à 65 ans, les produits R-Pension et R-Vie Pension vous offrent l'opportunité de constituer une épargne pour votre retraite et vous fait bénéficier d'avantages fiscaux immédiats non négligeables.

- L'article 111bis de la loi modifiée concernant l'impôt des revenus prévoit des déductions du revenu imposable annuel. Suite aux modifications relatives aux produits d'épargne – retraite apportées à cet article, le plafond de déductibilité fiscale est de **3.200 EUR par an** depuis le 1^{er} janvier 2017, **quelque soit l'âge du contribuable**.
- La rente viagère est exonérée à 50% et le capital unique versé à l'échéance est imposé à la moitié du taux global.

R-Pension & R-Vie Pension, pour épargner selon vos besoins, en toute sécurité

Les produits R-Pension et R-Vie Pension vous ouvrent les portes vers une épargne personnalisée, en fonction de votre situation personnelle et de votre âge. Ainsi, tout est mis en œuvre pour veiller à la sécurité de votre épargne.

- Après une durée contractuelle minimale de 10 ans, et seulement si le contractant est âgé d'au moins 60 ans, l'épargne accumulée pourra être remboursée soit dans son intégralité en tant que capital, soit sous forme de rente viagère payable mensuellement par une compagnie d'assurances, soit en une combinaison des deux.
- En cas de décès avant l'échéance du contrat, l'épargne accumulée est versée à la succession et le contrat prend fin.
- En cas d'invalidité ou de maladie grave, le versement anticipé de l'épargne accumulée peut être demandé.

Banque Raiffeisen vous propose deux alternatives :

- R-Pension
- R-Vie Pension

R-Pension

- Le placement de votre épargne se fait dans des compartiments de notre fonds d'investissement LUX-PENSION.
- Vous pouvez opter pour des produits peu exposés aux aléas des marchés financiers et décider, par exemple d'investir vos avoirs exclusivement dans le marché monétaire en EUR.
- En cas d'investissement en actions, la part de ce placement diminuera automatiquement, en fonction de votre âge.

R-PENSION, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le rendement du capital dépend notamment de l'évolution des marchés financiers. Par conséquent, ni le rendement, ni le capital investi ne peuvent être garantis.

SICAV LUX-PENSION		
Compartiment 1	25%	Actions
Compartiment 2	50%	Actions
Compartiment 3	75%	Actions
Compartiment 4	100%	Actions
Compartiment 5		Marché monétaire

R-Vie Pension

Dans le cas où le placement de votre épargne dans des fonds d'investissement vous semble être une alternative trop risquée, nous vous proposons également le contrat d'assurance-vie R-Vie Pension.

R-Vie Pension de Raiffeisen Vie est un contrat d'assurance-vie classique, c'est-à-dire un contrat dont le capital à l'échéance est garanti quoi qu'il arrive et alimenté par des versements périodiques.

R-VIE PENSION, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le capital de votre épargne est garanti à l'échéance. En plus, votre épargne est assortie d'une participation aux bénéfices. Plus le temps de l'épargne est long, plus cette épargne est fructueuse.

La fiche d'information financière R-Vie Pension est disponible sur www.raiffeisen.lu.



Nos agences

Alzingen 24 50-71 60	Lux-Ville 24 50-21 00
Bascharage 24 50-41 00	Mamer 24 50-63 00
Bertrange 24 50-63 30	Marnach 24 50-52 50
Bettborn 24 50-42 00	Mersch 24 50-13 80
Bettembourg 24 50-11 00	Mondorf-les-Bains 24 50-53 00
Diekirch 24 50-43 00	Niederanven 24 50-51 00
Differdange 24 50-19 00	Noerdange 24 50-61 00
Dudelange 24 50-71 00	Pétange 24 50-17 00
Echternach 24 50-49 30	Redange/Attert 24 50-60 40
Esch/Alzette 24 50-14 00	Remich 24 50-70 00
Ettelbruck 24 50-31 00	Saeul 24 50-60 70
Feulen 24 50-43 30	Sandweiler 24 50-51 50
Grevenmacher 24 50-38 00	Soleuvre 24 50-41 20
Junglinster 24 50-49 00	Steinfort 24 50-63 70
Kayl 24 50-71 40	Strassen 24 50-16 00
Leudelange 24 50-67 00	Walferdange 24 50-15 00
Lux-Gare 24 50-66 00	Wasserbillig 24 50-38 50
Lux-Kirchberg 24 50-18 00	Weiswampach 24 50-52 70
Lux-Limpertsberg 24 50-12 00	Wiltz 24 50-44 00
Lux-Merl 24 50-68 00	Wintrange 24 50-52 00